

# info sécurité

JUIN  
2015

des bonnes pratiques  
pour prévenir les risques dans le métier  
de la collecte des déchets ménagers

Carsat Retraite & Santé  
Normandie au travail

fnade  
NORMANDIE

Fédération Nationale des Activités  
de la Dépollution et de l'Environnement



## Les AT au format FEAD

La prévention des accidents du travail et des risques pour la santé reste un problème d'actualité pour les opérateurs de collecte, qui ne peut être ignoré. C'est ce que montrent les résultats de l'enquête sur les accidents du travail menée fin 2014 auprès des opérateurs privés adhérents de la FNADE. L'enquête a permis d'établir des statistiques d'accidents par type d'activité (collectes DMA, collecte DI, transfert, activités de traitement, ...) et par type de cause (chocs, chutes, collision, ...), selon la matrice de la Fédération Européenne des Activités du Déchet (FEAD) pour être consolidables à l'échelle européenne. Les situations de travail en lien avec des véhicules sont les plus concernées.

Il en résulte plus précisément que le métier de la collecte des déchets ménagers et assimilés en France représente 1/3 des postes (équivalents temps plein) et fait l'objet de 45% des accidents du travail. En part relative, la collecte reste l'un des métiers les plus accidentogènes avec un taux de 7,8% d'accidents du travail par poste chaque année.

## — EDITO

PAR HERVÉ LAUBERTIE,  
Directeur du Département Prévention des  
risques de la Carsat Normandie



Un colloque sur le thème de la collecte des déchets ménagers se tiendra le 29 sept. 2015, à Paris. Il est organisé par les professionnels de

la gestion des déchets, l'Assurance maladie en charge de la prévention des risques professionnels et le Fonds National de la Prévention des agents des collectivités territoriales, tous signataires de la Charte nationale pour l'amélioration de la sécurité et de la santé au travail dans la gestion des déchets. Ce colloque sera l'occasion de dresser un bilan des actions déjà engagées, de partager ensemble des bonnes pratiques et de présenter deux nouveaux outils : le Livre Blanc de la collecte des déchets ménagers, et « EVALUAC R437 » outil d'auto-évaluation de sa propre démarche de prévention des risques professionnels.

L'objectif est de faire progresser au sein des entreprises et des collectivités territoriales la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles dans l'activité de collecte des déchets ménagers. Cette

action s'inscrit dans la continuité de la politique menée depuis l'adoption de la R 437 en 2008 en matière de « culture sécurité ». Par la présentation de plusieurs démarches mises en place en entreprise ou en collectivité territoriale, ce colloque contribuera à valoriser l'image des métiers de la collecte des déchets ménagers. Il permettra également de conforter le dialogue instauré entre tous les acteurs de la collecte et de sensibiliser les donneurs d'ordre à la maîtrise de la prévention des risques dès la rédaction des CCTP des marchés de collecte.

En espérant avoir le plaisir de vous y rencontrer très nombreux.



Pour demander le programme complet et une invitation au colloque contactez [securite.fnadenormandie@gmail.com](mailto:securite.fnadenormandie@gmail.com).



Téléchargez dès à présent le Livre Blanc : [http://www.cramif.fr/risques-professionnels/documentations-detail-risques-professionnels.asp?num\\_pub=456](http://www.cramif.fr/risques-professionnels/documentations-detail-risques-professionnels.asp?num_pub=456)



# Prévention des risques,

## La conteneurisation en question

Le ramassage de sacs ou le vidage de caissettes, particulièrement lorsque le déchet est dense tel que les déchets verts, le verre ou les papiers, sollicitent de façon extrême le dos et les épaules des opérateurs. Le passage à la collecte conteneurisée est donc préconisé par la recommandation R437.

*Le Livre Blanc pointe cependant le fait que les collectes conteneurisées peuvent également entraîner des difficultés :*

- ❑ S'il est fait usage de bacs non adaptés aux lève-conteneurs notamment automatiques :
  - trop petits pour être roulés et accrochés au peigne, ou au système d'accroche non conforme ;
  - de trop grande capacité donc trop lourds pour être manipulés au regard de la densité des déchets, voire trop grands pour la trémie ;
- ❑ Si les bacs ne sont pas entretenus sur la durée : roues ou collerette cassées, couvercle mal fixé, poignées détériorées, ...
- ❑ et évidemment s'il est fait usage de bacs non homologués non adaptés aux normes du matériel de collecte.

*Il est donc recommandé :*

- ❑ De procéder par appel d'offre à l'acquisition de conteneurs homologués conformes, mais aussi munis d'une certification de suivi de la qualité en production ;
- ❑ D'organiser la maintenance du parc de bacs sur la durée : remontée quotidienne des signalements, acquisition d'un stock tampon pour le remplacement des bacs défectueux ou volés, prestations rapides d'entretien et de réparation des bacs.



Exemples de bacs qui ne peuvent pas être appréhendés par les lève-conteneurs



« LES POUBELLES NON CONFORMES POSENT DE SÉRIEUX PROBLÈMES D'ERGONOMIE EN COLLECTE », INDIQUE GHANEM

BENGOUA, DIRECTEUR D'AGENCE DERICHEBOURG AUX ANDELYS.

« LA CHUTE DE BACS LORS DE LA LEVÉE EN RAISON DE LEUR VÉTUSTÉ OU PARCE QU'ILS NE SONT PAS HOMOLOGUÉS, EST L'UN DES FACTEURS D'ACCIDENT LES PLUS FRÉQUENTS. »



### Lève-conteneurs et bacs roulants : nouvelle norme française NF H96-114

**L**a révision des normes européennes relatives aux conteneurs roulants (série NF EN 840 de Février 2013) a conduit à la suppression de la forme C de collerette carrée très majoritaire en France (cf Info-Sécurité Juin 2013). Or, ces conteneurs en place vont coexister pendant plusieurs années avec les nouvelles générations de conteneurs ayant une forme A de collerette en escalier, privilégiée car plus résistante. La norme propose des solutions pour optimiser et sécuriser l'interopérabilité des lève-conteneurs à peigne avec les divers conteneurs roulants : elle prescrit notamment l'installation d'un système

de verrouillage (barre de pincement) polyvalent (de forme A cf. NF EN 1501-5 de 2011) afin de ménager en sécurité les deux types de collerettes de forme A et C. Enfin pour réduire les risques liés à certaines pratiques de collecte, la formation spécifique des opérateurs à l'utilisation de ces matériels et équipements de travail y est également abordée.

La publication sur le site AFNOR [www.afnor.org](http://www.afnor.org) - est prévue mi-2015. Téléchargez la note de recommandation FNADE : <http://www.famad.fr/article/rubrique.php/rubrique/documents-intereissants>

# j'en parle et j'agis

## Solutions prévention

### BACS PUCÉS

#### UNE OPPORTUNITÉ POUR MIEUX GÉRER LA MAINTENANCE DES BACS

Le SIEOM du Pays de Bray a mis en place la collecte en redevance incitative sur son périmètre. Plastic Omnium Systèmes Urbains, détenteur du marché de fourniture et de maintenance des bacs, a doté les habitants de bacs pucés permettant de comptabiliser les levées de bac. Mais le système a un autre avantage : les équipiers de collecte peuvent d'un simple clic, identifier un bac cassé ou hors service. L'information est automatiquement remontée vers la collectivité qui peut alerter le service de

maintenance pour un remplacement de bac. « Pucer les bacs est un excellent moyen de gérer le parc », constate Rodolphe Chevallier, responsable COVER de l'exploitation du marché de collecte. « Aujourd'hui les bacs sont neufs, donc aucune demande de maintenance n'a été notifiée, mais sur la durée cela nous permettra de faire changer rapidement les bacs détériorés, et d'éviter ainsi des accidents dus à la chute de bacs dont la collerette a lâché. »

**CONTACT**  
**RODOLPHE CHEVALLIER - COVER**  
[rchevallier@cover.fr](mailto:rchevallier@cover.fr)



### L'INFORMATIQUE EMBARQUÉE

#### UN OUTIL DE TRANSMISSION EN TEMPS RÉEL DES ANOMALIES ENTRE L'EXPLOITANT ET LA COLLECTIVITÉ



« L'écran tactile, présent en cabine, permet à l'équipage d'enregistrer les incidents rencontrés au cours de la collecte et notamment ceux liés aux bacs (bac défectueux, problème de préhension). Les véhicules étant dotés d'une antenne

« Les véhicules dotés d'un dispositif d'informatique embarquée disposent d'un ordinateur de bord et d'un boîtier à boutons situé à l'arrière de la benne. Lorsque l'équipier appuie sur le bouton pour signaler un bac défectueux, le chauffeur peut renseigner l'adresse exacte sur le terminal en cabine. »

**NICOLAS PLATEAUX**

**Référent  
 Technique &  
 Performance,  
 collecte  
 collectivité,  
 VEOLIA**

[nicolas.plateaux@veolia.fr](mailto:nicolas.plateaux@veolia.fr)



GPS, le système permet la géolocalisation automatique sur la plateforme Internet des événements saisis. Le dispositif permet également d'indiquer le numéro de rue correspondant à l'anomalie. »

**MAXENCE COLLONG**  
 Responsable Système d'information  
 Région Grand Ouest, Suez Environnement  
[maxence.collong@sita.fr](mailto:maxence.collong@sita.fr)

### CAEN LA MER SIGNALEMENT DES BACS DÉFECTUEUX AU FIL DE L'EAU

"Lorsque qu'une anomalie est constatée par un équipage, le chauffeur remplit une fiche de signalement qui est

envoyée à Caen la Mer en retour de tournée," indique Eric Auvray, attaché d'exploitation Veolia. "Cette fiche reprend l'identification du bac (numéro de bac, adresse) et précise le défaut constaté. Elle permet à Caen la Mer de mettre en place

l'opération de maintenance appropriée, changement de la pièce défectueuse ou changement du bac."

**CONTACT**  
[caenlamer@agglom-caen.fr](mailto:caenlamer@agglom-caen.fr)



## ► Normalisation machine : la norme EN 1501 – 1 révisée est publiée

**Des amendements significatifs en 2014 à la norme NF EN 1501-1 de 2011 (véhicules de collecte à chargement arrière) ont amené la publication en mai de sa version 2015. La FNADE a mis à jour en conséquence son tableau de vérification à la réception des véhicules neufs ou récents.**

La norme NF EN 1501-1 de 2015 inclut notamment les nouveaux points suivants :

- Réduction à 25 km/h de la vitesse maximum en cas de présence ripeur de collecte dans le cas de BOM à marchepied(s) étroit(s) de 35 cm de large, au lieu des 30 km/h usuels pour les BOM équipées de marchepied(s) de 45 cm de large
- Amélioration du dispositif de barrière immatérielle et des contacteurs de

rehausse de trémie (arrêt plus immédiat de la compaction en cas de détection)

- Meilleure définition de l'espace ripeur au torse afin d'améliorer sa protection et sa position lorsqu'il est sur le marchepied (45 cm minimum de la taille aux épaules)

Consultez le tableau de vérification à la réception des bennes sur le site de la FNADE [www.fnade.org](http://www.fnade.org) à la rubrique « Publications / Santé - Sécurité »

## – Formation

### ► NOUVEL OUTIL VIDÉO DE FORMATION DES OPÉRATEURS DE COLLECTE

Ce support a fait l'objet d'un tout nouveau tournage de façon à illustrer la réalité des risques principaux sur le terrain et les bonnes pratiques de collecte, des conditions qui ont beaucoup évolué depuis dix ans. Un nouveau module d'évaluation finale est proposé à cette occasion sous la forme d'un question-

naire à choix multiples combinant textes, images et son de façon à s'adapter à tous les publics.

*Pour plus d'information ou pour commander les supports, consultez la boutique en ligne de la FNADE [www.fnade.org](http://www.fnade.org).*



## – Informations

### ► PARUTION DU GUIDE DES RISQUES BIOLOGIQUES DANS LA COLLECTE DES DÉCHÈTS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



Ce guide est le fruit d'une étude portant sur les risques liés aux bio-aérosols dans le secteur de la collecte des déchets ménagers. Quatre situations de travail ont été étudiées : le lavage, la maintenance des bennes, la collecte d'ordures ménagères résiduelles et la collecte de déchets verts.

Le kit de communication comprend un dépliant et des affiches correspondant à chaque situation. Il est principalement destiné aux salariés. Il est édité par la CRAMIF en partenariat avec la FNADE, la CNRACL et la CARSAT de Normandie.

Téléchargez le guide sur le site [www.cramif.fr](http://www.cramif.fr)

[http://www.cramif.fr/risques-professionnels/documentations-detail-risques-professionnels.asp?num\\_pub=459](http://www.cramif.fr/risques-professionnels/documentations-detail-risques-professionnels.asp?num_pub=459)

### ► LE SITE WWW.FNADE.ORG FAIT PEAU NEUVE

Le nouveau site web de la FNADE est en ligne. Vous y retrouverez des informations sur la filière déchets, l'actualité et les publications de la fédération et de ses adhérents.



### VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE !

La réception des messages a été perturbée ces derniers mois sur notre précédente messagerie, veuillez nous en excuser.

Merci de noter notre nouvelle adresse : [securite.fnadenormandie@gmail.com](mailto:securite.fnadenormandie@gmail.com)

N'hésitez pas à nous envoyer demandes et suggestions.

Lettre d'information gratuite émise par la Fnaide et la CARSAT Normandie à destination des collectivités locales, donneurs d'ordre et prestataires en charge de la collecte des déchets ménagers, pour promouvoir la sécurité à travers l'échange de bonnes pratiques. Directeur de la publication : Philippe Leblanc, Président Fnaide Normandie - Rédacteur en chef : Michel CHARVOLIN, Ingénieur Conseil, CARSAT Normandie, Rédaction : Cécile SAUER, Responsable communication opérationnelle Nord Normandie, Veolia Conception graphique : Alchimie (02 32 40 00 91) - Impression : CARSAT Normandie - crédits photo : DERICHEBOURG, COVED, SITA, photothèque VEOLIA, Nicolas VERCELLINO.